

## La Ligue Interclubs de Pitch and Putt 2009

En 2009, la LIPP sera mensuelle, facile à organiser et conviviale. Elle se joue en 6 étapes, en avril, mai, juin, juillet, septembre et octobre et les cinq meilleures performances de l'année seront retenues pour le classement final en individuel et par équipe, en net et en brut. Elle donnera lieu à des "ranking" dans chaque catégorie et le joueur verra évoluer son handicap tout au long de la saison.

Pour le classement mensuel, il suffit que l'organisateur désigné par chaque club nous fasse parvenir les résultats avant le 8 du mois en question et les résultats au niveau national seront communiqués le 15 de chaque mois au plus tard. La compétition doit avoir lieu pendant la première semaine du mois ou la dernière semaine du mois précédent. Tous les joueurs participent au classement en individuel.

Nous retiendrons les quatre meilleurs scores par club pour l'épreuve mensuelle par équipe. Si, exceptionnellement, un club manque un joueur lors de l'une des étapes, un score de 90 en brut et de 72 en net est attribué.

La participation à la LIPP est gratuite, aussi bien pour les clubs que pour les individus, pour tous les membres de l'AFPP.

### Ce qu'il faut faire:

- Désigner un responsable LIPP par club
- Ce responsable prend contact avec l'AFPP pour signaler l'intention du club (ou d'un groupe de joueurs) de participer à la LIPP
- Si un club ne veut pas constituer d'équipe, quelques joueurs peuvent en former une, en nommant un responsable et en donnant un nom pour désigner leur équipe. Dans ce cas-là, il convient de désigner un officiel du club avec lequel les organisateurs peuvent communiquer
- Dès que possible, envoyer un e-mail pour vous inscrire à:

[john.hudson@orange.fr](mailto:john.hudson@orange.fr) + [claudemichel63@orange.fr](mailto:claudemichel63@orange.fr)

- L'épreuve mensuelle dans chaque club peut-être une compétition officielle ou tout simplement 4 joueurs qui font un parcours ensemble en respectant les règles FIPPA et en notant leurs scores
- L'AFPP attribue un handicap à chaque joueur en début de saison. En cas de contestation, un joueur doit écrire à l'AFPP pour justifier une modification. - L'AFPP se charge de faire évoluer le handicap en fonction des résultats et selon le système de handicap de la FIPPA